Image not found or type unknown

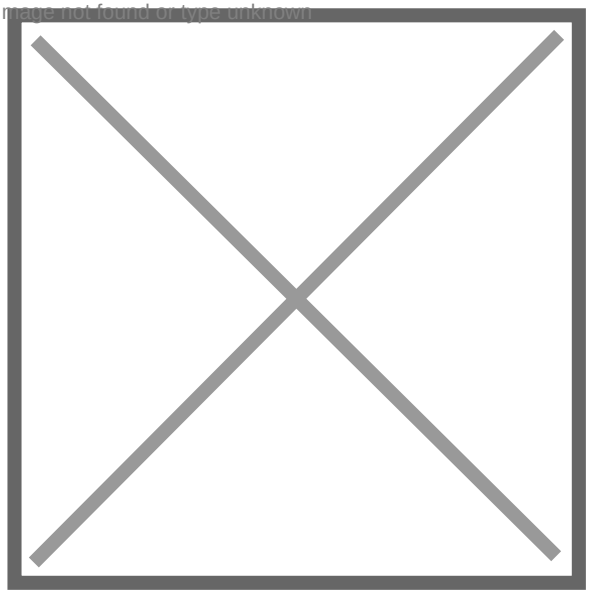

Divorce et mariage non transcrits á Nante

Par **boulle**, le **03/05/2014** à **20:45**

Bonjour

Je me suis marié en Algérie .a l arrivé de ma femme en france je l ai dénoncé au BTM a Nante en Octobre 2010 pour plusieur faute commise (agression . Abandon de domicile conjugale . Etc) en janvier 2013 elle a déposé contre moi pour violence . Elle a été débouté et aujourd hui une mesure d éloignement a été prise contre elle . J ai pu divorcé en algérie le 30 octobre 2013 puis me suis remarier le 20 mars 2014 . J ai fait la transcription de mon divorce le 7 Avril 2014 . J ai appelé nante pour leur expliquer mon cas . En envoyant les papiers des agissements de mon ex femme .
Pensez vous que le BTM acceptera de me transcrire mon divorce du 30 octobre 2013 et acceptera de transcrire mon nouveau mariage du 20 mars 2014 tout en sachant que depuis l arrivé de mon ex femme en france en 2010 je l ai dénoncé de partout Mairie,préfecture, BTM a nantes ,procureur . Et tout ces lettre ont été envoyé á Nantes ?

Mon ex femme peut-elle se remarier en france si la transcription de notre divorce n a pas encore été faite ? Et si Nante comme la préfecture sont au courant qu elle a une mesure d éloignement sans recours possible car le Tribunal Administratif la déboutée ?
S il vous plait aidez moi

Merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés